

BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUEL 2024-2025

(pour une licence compétition ou pour moins de 26 ans ou famille : contacter l'Association)

Un bulletin par adhérent, merci de le remplir, si possible, par ordinateur

Pour une ré-adhésion : Indiquez seulement les informations à modifier pour cette nouvelle saison.

Paiement : Les modalités sont précisées au verso de ce bulletin (virement à privilégier).

Nom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> Adhère	ou <input type="checkbox"/> Renouvelle son adhésion (à retourner avant le 06/09/2024)

Date naissance :	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Adresse :	
Téléphone fixe :	Mobile :
Courriel :	

Souhaite pratiquer la : Randonnée Rando Santé
 Marche Nordique **OU** (1 choix) Marche Nordique Santé

Remarque : Les activités Santé (Randonnée ou Marche Nordique) sont soumises à quotas.

Adhésion à choisir (1) <u>Case à cocher</u>	Licence FFRP	Passion Rando (2)	Cotisation Chemin Faisant	Adhésion à verser à Chemin Faisant	Votre Choix (1)
Licence individuelle FFRP Responsabilité Civile et Accidents	30,85 €		14,00 €	44,85 €	<input type="checkbox"/>
Licence individuelle FFRP Responsabilité Civile et Accidents	30,85 €	10,00 €	14,00 €	54,85 €	<input type="checkbox"/>
Licence individuelle FFRP Responsabilité Civile et Accidents déjà titulaire dans un autre club	Joindre photocopie licence		14,00 €	14,00 €	<input type="checkbox"/>

(1) Mettre une croix dans la case correspondante / (2) Abonnement à « Passion Rando » pour 4 numéros pour 1 an

Un certificat médical de moins de 6 mois, est à fournir pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

Dans les autres cas :

Vous attestez avoir rempli le questionnaire de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « NON » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées mais le certificat médical n'est plus exigé.

Ce questionnaire est votre propriété et vous ne devez pas nous le communiquer.

Vous désirez recevoir une attestation, par mail, pour votre comité d'entreprise

Page 1/2 T.S.V.P. ➡

Lettre d'information : Transmise par mail et visible sur notre site Web : <https://cheminfaisant91.fr>

Vous vous engagez à suivre le Règlement Intérieur de l'Association et les directives qui vous seront données par les animateurs du groupe pour votre sécurité et celle de tous, et à être convenablement équipé pour les activités auxquelles vous participerez. Vous pouvez consulter le Règlement Intérieur de l'Association ou le demander auprès d'un responsable du Club.

- ✓ La loi n°84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres. Il est indispensable de souscrire à l'assurance individuelle IRA (responsabilité civile et accidents corporels), que nous vous proposons, et qui vous couvre 24h/24 pendant vos activités (3).
- ✓ CHEMIN FAISANT n'est responsable que des activités qu'il organise en son nom, proposées et présentées sur son site Web.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, les animateurs ont connaissance du numéro de mobile de l'ensemble des adhérents.
- ✓ Afin de permettre le fonctionnement de l'association, les informations fournies sur ce bulletin sont enregistrées et traitées sur le système informatisé de Chemin Faisant. Le mode de gestion de ces informations est indiqué sur notre site Web dans le document « Données personnelles » (<https://cheminfaisant91.fr>).

DROIT à l'IMAGE :

- Vous autorisez l'association Chemin Faisant à utiliser votre photo d'identité dans le fichier à usage interne des animateurs et du conseil d'administration.
- Vous autorisez l'association Chemin Faisant oui non à utiliser votre image sur les supports suivants : le site Web de l'association, la lettre d'information mensuelle, lors des animations, lors de l'Assemblée Générale ou lors de la journée des associations.

**BULLETIN A RETOURNER par courrier postal à
CHEMIN FAISANT, Espace associatif, 4 place Victor Schœlcher, 91300 MASSY**

- Pour le règlement de votre adhésion : **Privilégiez le paiement par virement** afin de faciliter la gestion
Si vous réglez pour une autre personne, veuillez préciser son nom

- **Virement** : Crédit Mutuel de Massy

Banque : 10278 / Guichet : 06263 / N° compte : 00020491601

IBAN : FR76 1027 8062 6300 0204 9160 130

BIC : CMCIFR2A

En indiquant le motif suivant : « adhésion + nom et prénom »

- **Carte bancaire** via le site de Chemin Faisant

- **Chèque** à l'ordre de CHEMIN FAISANT à remettre au stand lors de la fête des associations

- Un **certificat médical** si nécessaire
- Une **photo d'identité** pour une première adhésion à envoyer par mail sous format jpg

(3) Pour tous renseignements, consulter le "Guide des Assurances" auprès de CHEMIN FAISANT.

A _____, le _____

Signature (Précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Page 2/2